



# D.I.C.R.I.M.

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de Proville



# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la conjonction d'un événement potentiellement dangereux, appelé l'aléa, et d'un ou de plusieurs enjeux importants (humains, économiques ou environnementaux).

Responsable dans sa commune de l'organisation des secours, le Maire peut déclencher et mettre en œuvre ce plan : il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Toute personne susceptible d'être exposée à une telle situation doit en être tenue informée et connaître également les mesures de sauvegarde qui la concernent.

Notre commune est exposée aux risques majeurs suivants :

Mouvement de terrain

Sismique

Transport de matières dangereuses

Risque de rupture de barrages

# ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN CAS DE CRISE

## LE PREFET

En tant que représentant de l'Etat, il est le garant de la sécurité et des secours.

En cas d'accident grave, il se charge de mettre le périmètre en sécurité et coordonner les interventions.

Il contrôle et réglemente les activités industrielles et les transports de matières dangereuses. Il établit et veille au respect des plans de préventions sur les zones à risques.

## LE MAIRE

Responsable dans sa commune de l'organisation des secours, lorsqu'un événement grave se produit, le Maire (Directeur des opérations de secours) enclenche son PCS et convoque les membres de la cellule de crise qui doivent se présenter à la mairie en extrême urgence.

En complément, le maire peut demander au Président de l'EPCI le déclenchement du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) qui vise à organiser la mutualisation des moyens communaux, la mise à disposition des moyens intercommunaux dans une logique de solidarité.



# MON ROLE EN CAS DE CRISE

## SE PREPARER

Après avoir pris connaissance des risques auxquels vous êtes exposés auprès de la mairie, réaliser votre kit d'urgence 72H. En cas de survenue d'un risque, il vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours et vous sera très utile en cas de départ précipité.



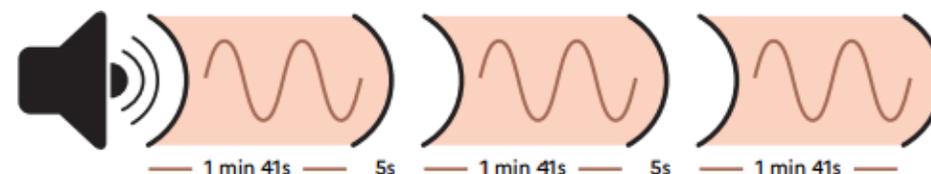
La constitution de ce kit est également l'occasion de discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient avec l'élaboration du plan familial de mise en sûreté dont le document est téléchargeable au lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>



## RECONNAITRE LE SIGNAL D'ALERTE

En cas de survenance d'une crise, la population sera avertie par un signal d'alerte identique pour tous les risques.

Ce signal consiste en trois émissions successives de 1 minute et 41 secondes, chacune séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence.



La fin de l'alerte sera signalée par un signal continu de 30 secondes.

## LES BONS REFLEXES

A partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, vous devez impérativement respecter les consignes suivantes et adopter votre comportement en conséquence.

- Écoutez la radio  
Vous serez informé très vite de la nature de l'évènement et des premières consignes à appliquer (94.7 FM)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Les enseignants sont là pour leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir en cas d'alerte avec les enfants.
- Ne pas téléphoner  
Le réseau téléphone ne doit pas être saturé et doit rester disponible pour les services de secours.
- Ne fumez pas  
Une flamme peut provoquer un incendie ou une explosion en cas de fuite de gaz ou d'hydrocarbures.

# LES RISQUES NATURELS DU TERRITOIRE

---

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causé par l'homme).

### Que faire en cas d'effondrement ?

#### AVANT

- Tenez-vous informé sur la présence de cavité sur votre parcelle
- En cas de travaux à réaliser chez vous, rapprochez-vous des services de la mairie
- Signalez à la mairie, tout désordre ou affaissement que vous pouvez constater

#### PENDANT

##### A l'intérieur

- Dès les premiers signes, évacuez le bâtiment immédiatement et n'y retournez pas avant l'accord des autorités
- Coupez si possible, l'eau, l'électricité, le gaz

##### A l'extérieur

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Respectez les consignes des autorités
- N'entrez-pas dans un bâtiment endommagé
- Prévenez les secours

#### APRÈS

- Évaluez l'ensemble des dégâts
- Eloignez-vous des points dangereux
- Mettez-vous à disposition des secours
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance

# LES RISQUES NATURELS DU TERRITOIRE

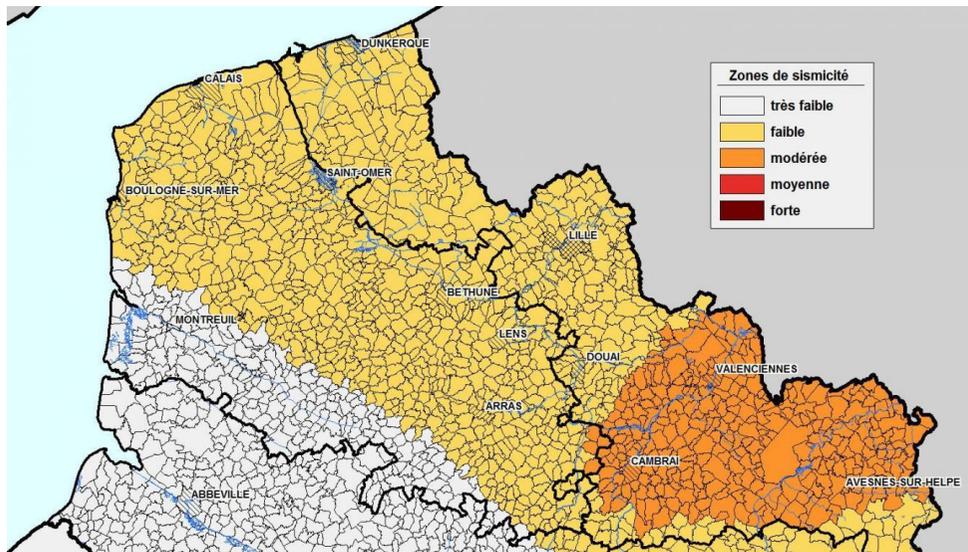
## RISQUE SISMIQUE

### Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface. Le séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol, des glissements de terrain, chutes de blocs...

### Le risque dans la commune

Selon le zonage sismique français, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, la commune est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).



### Que faire en cas de séisme ?

#### AVANT

- Informez-vous sur les risques encourus et les consignes de sécurité
- Fixez vos appareils et meubles lourds
- Préparez votre plan familial de mise en sûreté

#### PENDANT

- A l'intérieur : Ne sortez pas, restez près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres
- A l'extérieur : Eloignez-vous des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts...)
- En voiture : Arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne descendez pas de votre véhicule
- Protégez votre tête avec vos bras
- N'allumez pas de flamme

#### APRÈS

- Méfiez-vous des répliques, il peut y avoir d'autres secousses importantes
- Evacuez le plus vite possible les bâtiments : ne prenez pas l'ascenseur
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité : en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- Emportez vos papiers personnels et les médicaments indispensables
- Eloignez-vous de toutes constructions
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Si vous êtes bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet
- Ecoutez la radio

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE

## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque transport de marchandises dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Ce risque peut se matérialiser par une explosion, un incendie, un dégagement de nuage toxique ou une atteinte à l'environnement.

### Le risque dans la commune

Notre commune est essentiellement concernée par des canalisations enterrées transportant du gaz naturel, des hydrocarbures et des gaz industriels. Le réseau de ces canalisations est repris dans le PLU au titre des servitudes d'utilité publique. Les tracés peuvent être consultés en mairie.

Les concessionnaires des réseaux de transport de gaz et d'hydrocarbures ont obligation de mettre en place un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) et de réaliser périodiquement des exercices.

### Les mesures de prévention

Chaque mode de transport est régi par des réglementations internationales qui édictent les dispositions devant être respectées pour que les transports soient autorisés à circuler et ce, dans l'ensemble des pays signataires des accords ou règlements

### Que faire en cas d'accident de transport de marchandises dangereuses ?

#### AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses (panneaux, pictogrammes)



→ Indique le danger

→ Indique la matière (numéro d'identification)

#### PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Ne fumez pas
- Protégez-vous, éloignez-vous de la zone de l'accident
- Ne tentez pas d'intervenir vous-même
- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers, à la police ou la gendarmerie et s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises

En cas de fuite du produit :

- Ne touchez pas le produit (en cas de contact : lavez et changez-vous)
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez vous
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école

#### APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio
- Évaluez les dégâts et mettez-vous à distance des points dangereux

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE

---

## RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGES

### Qu'est-ce que le risque de rupture de barrages ?

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes peuvent être techniques, naturelles ou humaines et peuvent être progressives comme brutales.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

### Les mesures de prévention

Les barrages de type A, B et C bénéficient d'une surveillance constante aussi bien pendant la période de mise en eau qu'au cours de la période d'exploitation, notamment à la suite d'une crue. Toutes les informations recueillies par la surveillance permettent une analyse-synthèse rendant compte de l'état du barrage.

### Que faire en cas de rupture de barrages ?

#### AVANT

- Informez vous de l'existence d'un risque

#### PENDANT

- Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux et les aérations
- Montez à pied dans les étages
- Gagnez les hauteurs rapidement
- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Limitez vos déplacements et n'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités

#### APRÈS

- Ecoutez la radio
- Informez les autorités de tout danger observé
- Apportez une première aide aux voisins, personnes âgées ou handicapées
- Mettez-vous à disposition des secours
- Évaluez les dégâts et mettez-vous à distance des points dangereux

# LES RISQUES CLIMATIQUES DU TERRITOIRE

## RISQUE VAGUE DE CHALEUR

### Qu'est-ce que le risque « vague de chaleur » ?

On parle de « vague de chaleur », lors d'un épisode de température élevée de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Elle est caractérisée par une température de cinq degrés au-dessus de la température normale pendant au moins cinq jours. Ces températures peuvent avoir des conséquences préjudiciables chez les personnes âgées et les enfants en bas âge.

### Les mesures de prévention

Une vigilance météorologique est assurée par Météo-France du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre et signale le niveau de danger à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge).

Niveau vert : Pas de vigilance particulière

Niveau orange : Canicule

Niveau jaune : Pic de chaleur

Niveau rouge : Canicule extrême

### LES BONS REFLEXES

- Restez au frais
- Fermez les volets et les fenêtres le jour, aérez la nuit
- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Mouillez votre corps régulièrement
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Evitez les efforts physiques
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide

## RISQUE GRAND FROID

### Qu'est-ce que le risque « grand froid » ?

Un épisode de vague de froid est caractérisé par une température de cinq degrés en dessous de la température normale pendant au moins cinq jours. Ces températures peuvent avoir des conséquences graves chez les personnes vulnérables (personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés).

### Les mesures de prévention

Une veille saisonnière est assurée par Météo-France du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Elle a pour objectifs de prendre des mesures préventives ou curatives pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux des populations et notamment celles les plus vulnérables dans le cadre du plan « Grand froid ».

Niveau 1 : Temps froid

Niveau 2 : Grand froid

Niveau 3 : Froid extrême

### LES BONS REFLEXES

- Limitez les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à environ 19 degrés
- Pensez à prendre régulièrement des nouvelles de vos proches
- Adaptez vos habillements et couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15
- Si vous devez sortir un enfant : multipliez les épaisseurs et transportez-le de manière à ce qu'il soit libre de ses mouvements pour qu'il puisse bouger pour se réchauffer

# LES AUTRES RISQUES DU TERRITOIRE

## RISQUE TEMPÊTE

### Qu'est-ce que le risque tempête ?

Les tempêtes peuvent se traduire par des vents violents (supérieurs à 89km/h), des pluies qui peuvent provoquer des dégâts importants amplifiant ceux causés par le vent et des chutes de neige.

### Les mesures de prévention

Météo France a développé un système de vigilance basé sur un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) proportionnel au risque prévu. En cas d'alerte, des bulletins de suivis nationaux et régionaux sont élaborés et actualisés fréquemment.

Dès la prévision de vents violents et/ou de fortes pluies, une organisation communale est mise en place par le biais du Plan communal de sauvegarde.

### LES BONS REFLEXES

Lors d'une tempête

- Mettez-vous à l'abri, dans un bâtiment solide
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques
- Déplacez-vous le moins possible

Lors de chute de neige

- Attendez le dégagement de la voirie pour prendre la route
- Ne montez pas sur un toit pour le dégager
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté, coupez le moteur et attendez les secours

## RISQUE ENGINES RESIDUELS DE GUERRE

### Qu'est-ce que le risque « engins résiduels de guerre » ?

Il s'agit du risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...) après découverte, ou lié à un choc lors de travaux par exemple.

Lors des deux conflits mondiaux, le Cambrésis ayant été le lieu de bombardements et de batailles, notre territoire est particulièrement soumis à ce risque.

### Les mesures de prévention

Le Département du Nord dispose d'un service déminage capable d'intervenir en tous points du Département, il est chargé de neutraliser, enlever et détruire tous les engins résiduels de guerre.

### LES BONS REFLEXES

En cas de découverte d'engins de guerre, bombes ou munition :

- Ne vous approchez pas
- Ne les manipulez pas
- N'enterrez jamais un obus pour vous en débarrasser
- Appelez immédiatement les services de police (17), les pompiers (18) ou la mairie et suivez leurs consignes.

En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.

## LES NUMEROS UTILES

### MAIRIE DE PROVILLE

Place de la République

59267 PROVILLE

03 27 70 74 74

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI

14, rue Neuve, B.P 375

59407 CAMBRAI Cedex

03 27 72 40 00

### SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI

3, Place Fénelon

CS 40393, 59407 CAMBRAI

03 27 72 59 59

### CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI

516, Avenue de Paris

59400 CAMBRAI

03 27 73 73 72

### MAISON MEDICALE DE GARDE

516, Avenue de Paris

59400 CAMBRAI

03 20 33 20 33

### PHARMACIE DE GARDE

<https://www.servigardes.fr/>

### FREQUENCE FRANCE BLEU NORD

94.7 FM

### NUMEROS D'URGENCE

Police municipale

Police nationale

17

SAMU

15

Pompiers

18

Appel d'urgence européen

112

Accueil sans abri

115

Centre Anti-Poison

08 25 81 28 22